

DUPLICATA D'UN LIVRET DE FAMILLE

Livret de famille

Le livret de famille est un recueil d'actes. Il est délivré à l'occasion d'un mariage, de la naissance d'un premier enfant, d'une adoption par une personne seule ou de l'établissement d'un acte d'enfant sans vie. Il est souvent demandé pour justifier de votre situation familiale ou pour établir certains papiers : carte nationale d'identité, passeport... Vous avez perdu votre livret de famille, on vous l'a volé où il a été détruit, vous pouvez en demander une copie (duplicata) auprès de la mairie.

Comment faire ?

Vous pouvez faire la demande en ligne sur le portail O.Net Citoyen ou en contactant directement le Service à la population

CONTACTEZ LE SERVICE



SERVICES MUNICIPAUX ADMINISTRATIFS

Accueil et Formalités Citoyennes

Hôtel de Ville 12, rue des coquelicots
12850 Onet-le-Château

Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 17h30 |
Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h – 12h et 13h30 – 17h30 |
Mercredi : 8h – 12h20 et 13h30 – 17h30 |

Permanences État-civil les samedis sur rendez-vous.

0565772500

[Itinéraire](#)

[Contact](#)